

CODE DE VIE 2021-2022

inspiré du profil de l'apprenant et du cycle de l'action de l'IB

approuvé par l'équipe-école le 16 mars 2021
approuvé par le Conseil d'établissement le 22 mars 2021

À l'École internationale Saint-François-Xavier, en plus de développer tes connaissances et tes compétences par le biais de nos 40 modules de recherche, nous avons à cœur de t'offrir un environnement te permettant de travailler ton profil de l'apprenant qui comprend les qualités suivantes :

Chercheur/chercheuse



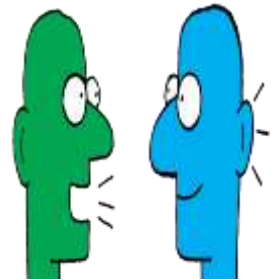
Informé(e)



Sensé(e)



Communicatif



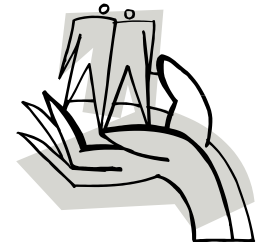
Intègre



Ouvert(e) d'esprit



Altruiste



Audacieux/audacieuse



Équilibré(e)



Réfléchi(e)



PROCÉDURE

En début d'année, la direction et la psychoéducatrice s'adressent aux élèves concernant le code de vie et le civisme. Une copie des règles est transmise aux parents (art. 76).

Civisme :

- respecter les normes sociales qui facilitent la vie en groupe et en société;
- respecter le personnel de l'école ainsi que les pairs;
- participer aux activités de l'école en lien avec le civisme, la prévention, la lutte à l'intimidation ainsi qu'à la violence.

De façon à former des individus autonomes et responsables face à leurs actions, des mesures disciplinaires sont envisagées en tenant compte de deux types d'agir : **MINEURS** et **MAJEURS**.

Les **AGIRS MINEURS** agacent les autres par des comportements qui dérangent :

- Bavardage
- Faire du bruit
- Refus de travailler
- Langage inapproprié, etc.

LES MANQUEMENTS AUX AGIRS MINEURS :

Ces manquements sont gérés par l'enseignant à partir du système de gestion de la classe dans le but de maintenir un climat propice aux apprentissages. La répétition d'agir mineur conduit à un temps de réflexion par une fiche remise à l'élève.

Les **AGIRS MAJEURS** sont plus graves. La plupart de ces comportements peuvent entraîner une intervention judiciaire ou policière dans le monde des adultes par exemple :

- Coups
- Injure
- Fuite
- Bousculade
- Vol
- Fugue
- Menace
- Vandalisme
- Etc.

LES MANQUEMENTS AUX AGIRS MAJEURS :

Ces manquements sont gérés par la direction, à partir d'interventions graduées qui tiennent compte de la gravité et du caractère répétitif des gestes posés. Tout agir majeur entraîne automatiquement un suivi aux parents, une réflexion et une réparation par l'entremise d'une fiche rouge remise à l'élève. L'intervention peut aller jusqu'à une suspension à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. Un cumul de trois fiches rouges conduit à une suspension de l'élève avec réintégration en présence des parents. Au besoin, un agir majeur peut impliquer une rencontre avec le professionnel de l'école.

DISTINCTION ENTRE VIOLENCE, INTIMIDATION ET CONFLIT


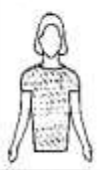








En présence de comportements d'intimidation incluant les médias sociaux et le transport scolaire, l'école se réserve le droit de faire appel à l'expertise de ressources externes à l'école (policier, DPJ, psychologue, etc.).

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique et psychologique, dont l'intention est de blesser l'autre dans son intégrité, son bien-être physique, ses droits ou ses biens.

Intimidation : Comportement, parole, geste à caractère répétitif exprimé indirectement, y compris dans les médias sociaux dans des contextes d'inégalité de pouvoir de force.

Conflit : Désaccord entre amis lorsqu'on se sent brimé ou que l'autre tente de gagner sur nous.

△ CODE VESTIMENTAIRE

AUTORISÉ				NON-AUTORISÉ					
									
Longueur jupe ou culotte courte à la mi-cuisse	Manches courtes ou longues	Manches dépassant le dessus des épaules	Pantalon porté à la taille	Décolleté plongeant	Laissant voir les épaules	Laissant voir le ventre	Bretelle spaghetti	Pantalon porté sous la taille	Vêtement avec signe de violence

Casquette retirée à l'entrée de l'école et remise au vestiaire pour la sortie.



△ LES MANQUEMENTS AU CODE VESTIMENTAIRE :

Tu te verras dans l'obligation de te changer et de porter un chandail ou un bermuda de l'école

* OBJETS NON PERMIS À L'ÉCOLE

De façon à éviter les conflits et la gestion des pertes, il est strictement interdit d'apporter ses objets et ses petits jouets personnels par exemple : iPod, figurine, cartes de sport, etc. De plus, la vente de tes objets personnels est interdite à l'école. L'école ne se porte pas responsable des objets perdus ou volés.

* LES MANQUEMENTS AUX OBJETS NON PERMIS À L'ÉCOLE :

L'objet te sera automatiquement retiré. Après que l'école ait informé tes parents, ces derniers devront venir au secrétariat pour récupérer ledit objet.

VOUVOIEMENT

Pour normaliser les relations entre les élèves et le personnel de l'école, nous privilégions l'utilisation du vouvoiement et par respect, nous exigeons l'emploi des formules de politesse (Madame et Monsieur).

POLITIQUE INFORMATIQUE

L'École internationale Saint-François-Xavier possède un code de conduite qui régit l'utilisation du matériel informatique. Les règles mentionnent l'importance du respect de la vie privée, de la confidentialité ainsi que de l'utilisation décente des différents sites de recherche.

MON CONTRAT

Je m'engage à respecter les règles de mon code de vie :

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____

Je m'engage à accompagner mon enfant dans le respect des règles de son code de vie :

Signature d'un parent : _____ Date : _____